



## EDITORIAL

### L'enfant en attente d'une famille: entre espoir et réalité

*Poursuivons notre réflexion sur l'attente en se tournant vers l'enfant. Nombreux sont les facteurs à considérer pour l'accompagner durant cette période où se mêlent des sentiments ambivalents, l'espoir profond d'être accueilli par des parents aimants en même temps que la peur de l'inconnu.*

Penser l'attente du côté de l'enfant soulève plusieurs questions, la première étant de savoir s'il faut mettre ce dernier en position d'attente d'une famille prête à l'accueillir pour toujours, au risque que cet espoir soit déçu suite aux aléas de la vie ou des procédures. L'autorité centrale des Philippines a ainsi choisi de prendre ce risque et prépare l'enfant à cette rencontre avant même la phase de l'apparement (voir p.3). Divers facteurs externes peuvent par ailleurs affecter cette attente, soit en allongeant sa durée, soit au contraire en précipitant son issue. Comme déjà évoqué dans l'éditorial précédent relatif à l'attente du côté des futurs parents adoptifs (FPA), des décisions ou événements soudains telles que l'imposition d'un moratoire, des changements législatifs ou procéduraux, une crise politique ou encore une catastrophe naturelle peuvent entraîner des délais plus longs voire rendre impossible l'aboutissement des projets d'adoption. De plus, le système de protection de l'enfance du pays d'origine a lui aussi un impact majeur sur cette attente, notamment lorsqu'il méconnaît les mesures de protection de l'enfance de type familial et priorise l'institutionnalisation à long terme. Autant de situations délicates qui compromettent l'attente et l'espoir d'un enfant privé de famille d'être accueilli par des parents aimants; autant de situations qui requièrent de

la part des personnes en charge de l'enfant de grandes qualités d'adaptation et des outils adaptés.

#### Bien connaître l'enfant

L'âge, l'histoire de l'enfant, les conditions de son abandon ainsi que ses besoins spécifiques ont un impact sur la manière dont il va vivre l'attente d'une famille. Comme l'explique le Dr. Fanny Cohen Herlem, la notion de temps n'est pas appréhendée de la même façon chez un enfant de 3, 6 ou 8 ans (voir bulletin 2/2010). De plus, lorsqu'un enfant présente des besoins spéciaux, il est important de le sensibiliser au fait que sa situation est différente, comparée notamment à celle des très jeunes enfants en bonne santé qui verront plus vite des adoptants venir les chercher. Dans de tels cas, il convient d'envisager avec l'enfant d'autres perspectives telles que l'accès à la vie indépendante, lorsque l'on est en présence d'un enfant grand par exemple, ou la mise en place d'un appui ou d'un tutorat plus individualisé (voir bulletins 9/2011, 11-12/2012 et 2/2013). Ce sont autant de données que la personne en charge de l'enfant doit connaître pour l'accompagner le mieux possible.

Divers outils tels que la « later life letter » (voir p.5) ou encore les livres de vie pour les enfants ont été élaborés dans ce sens pour soutenir le travail des professionnels. Le SSI est à ce propos

en phase de finalisation d'un carnet de vie destiné plus spécifiquement aux enfants présentant un handicap. Ce carnet sera présenté prochainement dans le bulletin (voir également notre base de données bibliographiques en ligne pour accéder à d'autres modèles). Ces instruments vont permettre d'aménager l'attente de l'enfant, de l'impliquer dans la construction progressive de son projet familial et de lui offrir la possibilité d'exprimer ses émotions et sentiments.

### **Un environnement favorable**

Créer un climat de confiance dans lequel l'enfant pourra communiquer aux adultes qui l'entourent ses peurs, ses doutes et ses espoirs est dès lors essentiel. A cet effet, il convient de privilégier le placement temporaire de l'enfant dans un milieu de type familial, bien plus propice à créer un environnement favorable pour l'attente de l'enfant. Dans la mesure du possible, le placement en famille d'accueil devrait ainsi être favorisé par rapport au placement en institution où l'attention individuelle portée à l'enfant est beaucoup plus aléatoire. En effet, même si les mesures de type familial peuvent elle aussi soulever des questions, en particulier celle de l'attachement entre l'enfant et la famille d'accueil avant une procédure d'adoption, elles constituent une alternative aux effets néfastes de l'institutionnalisation sur le bon développement des enfants, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants de 0 à 3 ans. A ce sujet, des

initiatives régionales ont été lancées en Europe de l'Est et en Asie centrale (voir p.6), de même qu'en Amérique Latine et aux Caraïbes à travers le projet « *Mettre fin au placement des enfants en institutions de protection ou de prise en charge en Amérique Latine et aux Caraïbes* »<sup>1</sup>, auquel RELAF, partenaire clé du SSI, contribue activement.

### **Quand l'attente finit-elle ?**

L'attente ne s'achève pas une fois une famille assignée à l'enfant. Les rencontres peuvent être nombreuses et espacées dans le temps avant que l'enfant ne rejoigne définitivement ses nouveaux parents. A cette étape du processus, les FPA ont un rôle important à jouer pour nourrir de confiance l'attente de l'enfant et le rassurer de leur présence malgré la distance qui les sépare encore. Grâce à des outils tels que le « paquet de bienvenue » proposé par l'AC des Philippines (voir p.3), les FPA vont notamment pouvoir accompagner l'enfant et poser déjà les premiers piliers de leur relation future. L'attente ne s'achèvera d'ailleurs que lorsque parents et enfant auront réussi, à l'aide d'outils tels que ceux proposés par Johanne Lemieux (voir p.7), à s'accepter tels qu'ils sont l'un l'autre et à créer ce lien d'attachement si fondamental à la construction d'une famille tant espérée par l'enfant et ses nouveaux parents.

L'équipe du SSI/CIR  
Mai 2013

